



COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 18 Janvier 2007



DONGES-EST : NICOLAS HULOT POSE LES BONNES QUESTIONS ET APPORTE SON SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS OPPOSÉES AU PROJET



CONTACT PRESSE

Mickaël Potard

Chargé de communication

LPO Loire-Atlantique

Tel : 02 51 82 02 97

06 22 56 22 21

Les trois associations, la **Ligue pour la Protection des Oiseaux – délégation Loire-Atlantique**, **Bretagne Vivante-SEPNB** et **SOS Loire Vivante**, se félicitent des propos tenus par Nicolas HULOT sur le projet d'extension portuaire de Donges-Est dans l'estuaire de la Loire, lors de la conférence sur le Pacte écologique qu'il a tenue lundi soir à Nantes.

Répondant à des questions du public, Nicolas HULOT a affirmé qu'il avait le sentiment que le projet de Donges-Est n'était pas une priorité et, qu'à ses yeux, il n'était pas souhaitable de voir les travaux s'engager dans ces conditions, pour deux raisons :

- **parce que le projet bafoue la Loi littoral et qu'il faut apprendre à gérer autrement les espaces naturels rares de l'estuaire** : « ...en France, en 10 ans, c'est l'équivalent de la superficie d'un département Français qui a disparu sous le béton et le bitume... », a rappelé Nicolas Hulot. Pour Donges-Est, il semble qu'il existe des solutions alternatives en rationalisant les espaces portuaires existants, inoccupés pour certains d'entre eux,

- **car le site de Donges-Est est actuellement un lieu écologique majeur de l'estuaire** : ainsi 25 % des soles pêchées dans le Golfe de Gascogne s'y nourrissent et y grandissent. Etendre le port sur Donges-Est serait porter un préjudice majeur à la pêche côtière et aux ressources marines.

Les trois associations rappellent que **ce projet n'a pas de réelles justifications économiques** : le Port de Nantes-Saint-Nazaire n'a en effet pas besoin de disposer de nouveaux espaces maritimes en aval de Donges pour développer ses activités.

De plus, **les mesures proposées pour compenser l'impact sur les vasières et roselières de Donges-Est sont insuffisantes, inadaptées et illusoires**, alors même que 80 % des zones humides de l'estuaire ont déjà été perdues.

Les associations attendent à la fois le jugement de leur requête auprès de la Cour administrative d'Appel de Nantes, qui devrait intervenir au cours de l'année 2007, et l'issue de leur plainte déposée en 2001 auprès de la commission Européenne pour non respect des Directives « Oiseaux » et « Habitats », procédure toujours en cours.

Nicolas HULOT s'est engagé à suivre avec une attention particulière le dossier Donges-Est et à apporter un soutien aux associations dans leur action pour la sauvegarde de l'estuaire.